



SECTION



DORDOGNE

Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

Section locale FO DGFIP 24

DDFiP de la Dordogne

15 rue du 26^{ième} Régiment d'Infanterie

24 000 PERIGUEUX

☎ : 06-86-83-13-88

@ : fo.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr

Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/024/

C.R. de l'Audio conférence avec la DDFiP24 Jeudi 26 mars 2020



Vos représentants des personnels, la direction, le médecin de prévention et l'Inspectrice Santé Sécurité au Travail se sont retrouvés ce Jeudi 26 mars 2020 pour faire le point de la situation

La Direction a rappelé la situation des agents dans le 24 :

- 20% des agents travaillent soit 113 agents Il a été mis en place un roulement entre les agents et d'autres ont eu un ordinateur portable pour des missions prioritaires.

Le Directeur rappelle que la règle est le confinement pour éviter la propagation à tout un service. Il estime à 25/30 % les besoins, d'autant plus que pour les collectivités locales, les flux commencent à se tarir.

Il est rappelé que les personnes dites fragiles doivent rester chez elles en Autorisation spéciale d'absence, ainsi que celles qui le sont pour garde d'enfants.

.Ces agents ne reprendront qu'à la levée du confinement par le Gouvernement.

Il a été évoqué que certains agents ont des velléités pour revenir travailler. La Direction conseille de ne pas faire de zèle



velléités pour revenir travailler. La Direction conseille de ne pas faire de zèle pour la sécurité de tous.

F.O.-DGFIP24 a demandé si les personnels de la DGFIP se verront retirer des ARTT ou des jours de congés ou de CET.

La direction explique que pour notre Ministère il n'en est pas question, bien que le Ministère de la fonction publique aie décrété le contraire.

A suivre...**F.O.-DGFIP24** sera vigilant sur ce point.

Actuellement, nous ne savons pas exactement s'il y a des cas déclarés à la DDFIP24.



Seules 2 ou 3 personnes ont les symptômes.



Le médecin de prévention conseille à ces personnes de rester confiner 3 semaines au moins.

En ce qui concerne la quatorzaine de Bergerac municipale, les agents pourront revenir à partir du 1er avril, mais en effectif restreint, et par roulement (4 ordis portables en télétravail).

Le Directeur rappelle que la règle première est le confinement.

La cadre « A » ayant eu des symptômes devra rester 3 semaines chez elle pour plus de sûreté d'après le principe de précaution énoncé par le médecin de prévention.

Pour rappel, n'oubliez pas les gestes barrières et notamment se tenir à plus d'un mètre d'une personne !



Une seconde audioconférence aura lieu dans une semaine.

F.O.-DGFIP24 se félicite de la transparence de notre Direction départementale, ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres départements.

F.O.-DGFIP24 reste à votre disposition par mail ou téléphone si vous avez des questionnements, ou pour intervenir auprès de la Direction.

Le coût de votre adhésion dépend de votre indice
Elle est déductible à hauteur de 66% de votre déclaration d'impôts sur le revenu

M – Mme – Melle* Nom..... - Prénom.....

Courriel (Professionnel ou/et Personnel)..... - Poste d'affectation

Tel (facultatif) :

Je souhaite adhérer à F.O.-DGFIP *

Oui - Non

Je m'abonne à la lettre d'information*

Oui - Non



* Rayer la mention inutile